

L'INVESTISSEMENT FORMATION AU CŒUR DE NOTRE ACTION



AGEFOS PME, LA FORCE D'UN ANCRAGE TERRITORIAL

Créée et gérée par les partenaires sociaux (CGPME, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO), AGEFOS PME est le premier gestionnaire privé des fonds de la formation professionnelle, à la fois **interprofessionnel** et **interbranches**. Nous bénéficions d'un agrément des pouvoirs publics en tant qu'**organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)** pour collecter les fonds de la formation professionnelle des entreprises, et notamment des TPE et PME, et gérer et financer les actions de formation et les contrats de professionnalisation.

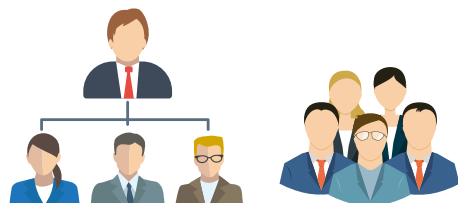
Nos missions quotidiennes : **simplifier** la formation et l'emploi, **informer** et **conseiller** les dirigeants sur l'ensemble des dispositifs de formation et d'embauche dont ils peuvent bénéficier, **mutualiser** les moyens disponibles et **mobiliser** les ressources pour cofinancer leur investissement. Et ce, partout en France, grâce à nos délégations territoriales ancrées au cœur de chaque bassin d'emploi.

LES POINTS CLÉS DE 2014 EN ILE-DE-FRANCE

LE PARTENAIRE EMPLOI-FORMATION



38 années d'innovation au service des entreprises franciliennes.



1 gouvernance paritaire à tous les niveaux de décision.



187 salariés implantés au cœur du territoire.

UN SOUTIEN QUOTIDIEN EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES QUALIFICATIONS



193 160 stagiaires formés dans le cadre du plan de formation, de la période de professionnalisation, du tutorat ou du DIF prioritaire.

Une mobilisation exceptionnelle pour l'emploi des jeunes

9 060 contrats de professionnalisation pour les 16 à 25 ans.
545 jeunes en emploi d'avenir formés.



1^{er} gestionnaire privé des fonds de la formation professionnelle

202,8 M€ gérés pour 56 971 entreprises.
201,35 M€ d'investissement formation.



UN ENGAGEMENT RENFORCÉ EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI

6 253 demandeurs d'emploi accompagnés dans le cadre d'un dispositif d'aide au retour à l'emploi.

UNE DIVERSITÉ D'ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLES

De nombreuses actions et partenariats en faveur de projets pour l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences, pour l'emploi des personnes en situation de handicap, pour l'égalité professionnelle...

Engagés pour accompagner la réforme sur le terrain

E

Entreprises, salariés, organismes de formation, OPCA... L'année 2014 aura été marquée par de profondes mutations pour tous, dans le champ de la formation professionnelle. Avec l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2014, les entreprises ont, désormais, une obligation de résultat en matière de formation, et non plus une simple obligation fiscale. Les salariés, pour leur part, peuvent et doivent être davantage acteurs de leur parcours professionnel.

La contribution obligatoire des entreprises à la formation continue étant quasiment exclusivement dédiée à des dispositifs concourant à préparer un titre, un diplôme, une qualification

professionnelle ou une certification, les organismes de formation doivent également s'adapter. Dorénavant, les formations proposées seront majoritairement certifiantes et/ou diplômantes et la qualité de leurs prestations devra être mesurable. Enfin, les OPCA voient leur rôle de conseil et de financeur lui aussi renforcé.

Cette réforme bouscule les lignes, certes, mais offre des opportunités, qu'il faut savoir identifier et saisir. Immédiatement engagées sur le terrain, les équipes d'AGEFOS PME ont aidé tous les acteurs à s'approprier cette réforme. Lors de nombreuses réunions, elles ont sensibilisé les entreprises et les organismes de formation aux changements induits par la loi. Les conseillers se sont rendus dans les entreprises adhérentes pour appréhender au plus près leurs interrogations et leurs nouveaux besoins. Un numéro vert, Allo CPF, a été créé. Il apporte aux salariés et aux entreprises les réponses à leurs questions sur ce nouveau dispositif. Nos actions et notre offre de services vont se développer en ce sens.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous restons convaincus que ce sont les compétences des hommes et des femmes, qui rendent une entreprise plus performante qu'une autre. Et que l'une des clés de la réussite collective, particulièrement en temps de crise, réside dans l'accès de chacun à la formation et ce, tout au long de sa vie. En 2014, ces convictions ont guidé nos actions. Ainsi, malgré un contexte économique difficile, l'investissement formation des entreprises adhérentes a été de plus de 200 millions d'euros pour près de 200 000 bénéficiaires. La mobilisation pour l'accès à l'emploi est toujours aussi forte, avec plus de 11 300 contrats de professionnalisation financés et 6 400 demandeurs d'emploi accompagnés.

Notre modèle, paritaire, territorial, nous permet d'être, depuis près de 40 ans, toujours au plus près des réalités de terrain et des besoins en emploi et formation. Nous vous assurons, avec l'ensemble du Conseil d'administration, qu'AGEFOS PME Ile-de-France restera mobilisée en 2015, pour que l'investissement formation soit toujours au cœur de notre action.

L'UNE DES CLÉS DE LA RÉUSSITE COLLECTIVE, PARTICULIÈREMENT EN TEMPS DE CRISE, RÉSIDE DANS L'ACCÈS DE CHACUN À LA FORMATION ET CE, TOUT AU LONG DE SA VIE.



STÉPHANE HUILLET
PRÉSIDENT D'AGEFOS PME ILE DE FRANCE
FRANÇOISE ÉTIENNE
VICE-PRÉSIDENTE D'AGEFOS PME ILE DE FRANCE

Des adhérents qui nous font confiance

À CHAQUE ENTREPRISE, SA SOLUTION AGEFOS PME. AUJOURD'HUI, NOUS ASSURONS AUX 56 971 ENTREPRISES QUI NOUS ONT CHOISIS UNE OFFRE DE SERVICES SUR MESURE, QUELLE QUE SOIT LEUR TAILLE ET LEUR ACTIVITÉ. AU TOTAL, 645 000 SALARIÉS, ISSUS DU CHAMP DE L'INTERPROFESSION ET DES 50 BRANCHES ET SECTEURS PROFESSIONNELS ADHÉRENTS, BÉNÉFICIENT DE NOS SERVICES.

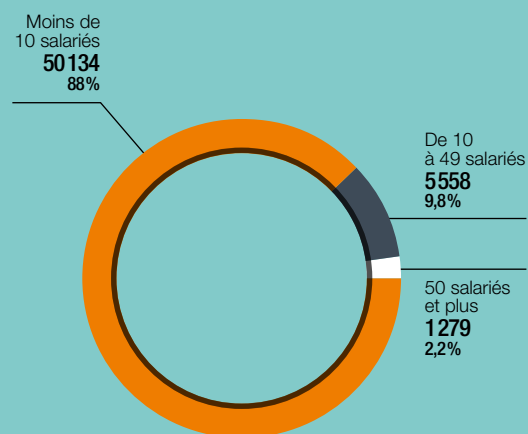
56 971
ENTREPRISES
ADHÉRENTES

88 %
DES ENTREPRISES
SONT DES TPE

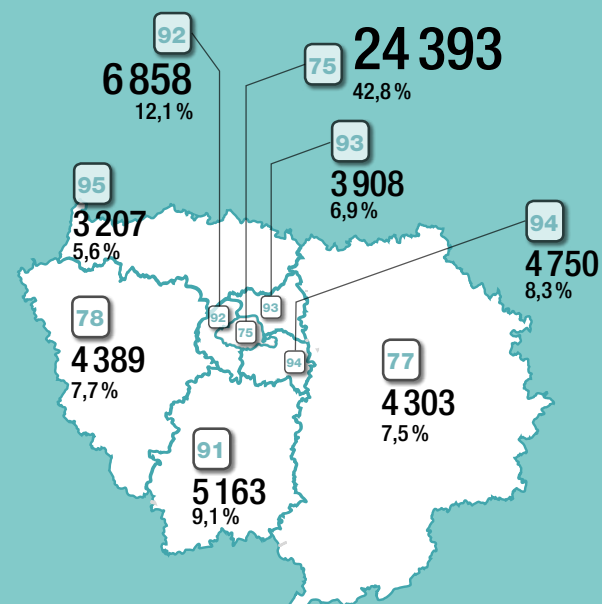
72,7 %
DES ENTREPRISES
RELÈVENT D'UNE BRANCHE
PROFESSIONNELLE
ADHÉRENTE

27,3 %
RELÈVENT DE
L'INTERPROFESSION

RÉPARTITION DES ENTREPRISES ADHÉRENTES SELON LEUR EFFECTIF



RÉPARTITION DES ENTREPRISES ADHÉRENTES PAR DÉPARTEMENT



50 BRANCHES ADHÉRENTES

LES BRANCHES ET SECTEURS PROFESSIONNELS QUI ONT CHOISI AGEFOS PME POUR RELAYER LEUR POLITIQUE EMPLOI-FORMATION.



Boucherie, boucherie-charcuterie et traiteurs • Commerce, location et réparation de matériels agricoles • Commerce de détail de la chaussure • Commerce de détail de l'habillement • Commerce de détail de la librairie • Commerce de détail de papeterie, fournitures de bureau, bureautique et informatique • Commerce de détail des fruits et légumes, épicerie, produits laitiers et cavistes • Commerce des articles de sport et d'équipement de loisirs • Commerces et services de l'audiovisuel • Magasins prestataires de cuisine • Négoce et industrie des produits du sol • Négoce et distribution de combustibles • Négoce de l'ameublement • Répartition pharmaceutique

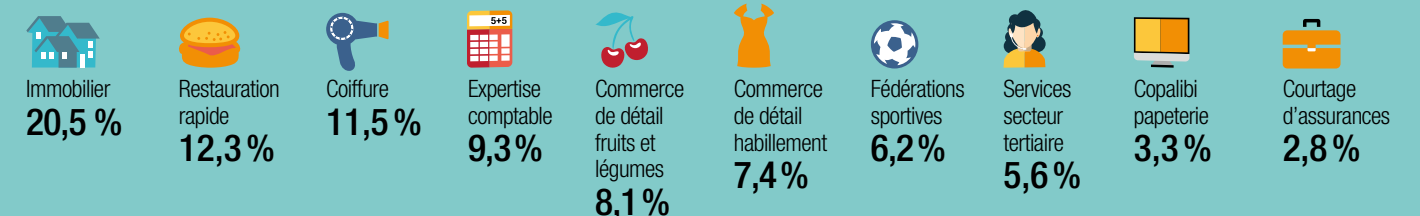
Assainissement et maintenance industrielle • Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et négoce en pierres et perles • Industries électriques et gazières • Imprimerie et industries graphiques • Mareyage et salaison • Miroiterie • Navigation de plaisance • Routage et publicité directe • Sérigraphie • Reliure, brochure, dorure • Union des métiers du verre

Assistants maternels • Caisse d'épargne • Coiffure • Courtage d'assurances • Diagnostic technique immobilier • Entreprises privées de services à la personne • Experts-comptables et commissaires aux comptes • Froids et connexes • Gardiens, concierges et employés d'immeuble • Hôtellerie de plein air • Immobilier • Organismes de tourisme • Ports de plaisance • Prestataires de services du secteur tertiaire • Promotion immobilière • Remontées mécaniques • Restauration rapide • Salariés du particulier employeur • Sociétés d'expertise et d'évaluation • Sport • Thermalisme

• Chasse
• Cultures marines
• Pêches maritimes

10 BRANCHES PROFESSIONNELLES

CONCENTRENT 87 % DES ENTREPRISES BRANCHÉES, SOIT 63,3 % DU NOMBRE TOTAL D'ENTREPRISES.



La proximité, un engagement au quotidien

À CHAQUE ENJEU, UNE RÉPONSE AGEFOS PME LOCALE. GRÂCE À UNE GESTION PARITAIRE DYNAMIQUE ET À UNE ORGANISATION DE PROXIMITÉ, NOUS SOMMES STRUCTURÉS POUR RÉPONDRE AUX GRANDS DÉFIS EMPLOI-FORMATION NATIONAUX, EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES ET DES TPE ET PME. ET NOUS RESTONS FIDÈLES À NOTRE SIGNATURE : « PARTENAIRE EMPLOI-FORMATION PARTOUT EN FRANCE ».

N

Notre force et notre singularité ? Une gouvernance paritaire à tous les niveaux de décision, des instances nationales aux délégations territoriales. Et dans chaque bassin d'emploi, nos équipes nouent des relations de proximité avec les entreprises et les salariés. À la clé, une écoute plus attentive, pour une action plus efficace.

UNE GOUVERNANCE PARITAIRE ENGAGÉE

La gouvernance est assurée par un Conseil d'administration, composé de dix représentants de la CGPME et de dix représentants désignés par les organisations syndicales de salariés. Ses missions : prendre les mesures nécessaires pour décliner les stratégies nationales au niveau territorial et définir la politique régionale de formation. Le Conseil d'administration paritaire assure également les relations

extérieures, notamment auprès des pouvoirs publics, et est le garant de la gestion financière de l'OPCA.

La gouvernance paritaire de proximité favorise la conduite d'actions concertées avec les partenaires institutionnels du territoire.

UNE ORGANISATION À LA MESURE DU TERRITOIRE

En outre, pour être au plus près des entreprises de l'Ile-de-France, AGEFOS PME Ile-de-France compte, à ce jour, cinq délégations territoriales, dont une exclusivement dédiée aux TPE. Au quotidien, les équipes informent et conseillent les entreprises sur les dispositifs de formation et d'embauche. Les délégations sont en lien direct avec le centre régional de gestion, pour une fluidité des traitements, comme avec les services supports. Les entreprises qui nous ont choisis peuvent, ainsi, profiter de l'expertise de notre département emploi et mutations économiques, de même que de notre département projets et cofinancement. Tous s'engagent au quotidien en faveur de l'innovation dans les TPE et PME.

En 2014, 6 536 rendez-vous avec des entreprises de plus de 10 salariés ont eu lieu et 53 170 appels ont été reçus au centre d'appels TPE, avec un taux de réponse de 95 %.

UNE POLITIQUE DYNAMIQUE DE PARTENARIAT

Forts de notre maillage territorial et de notre proximité avec les entreprises et les branches professionnelles, nous nous affirmons comme le trait d'union entre tous les acteurs des politiques d'emploi et de formation. Nous mettons le territoire au centre de la dynamique emploi-formation, en lien avec des partenaires privilégiés : l'État et la Direccte, les Conseils territoriaux, l'Union européenne, le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, Pôle emploi, les missions locales, l'Afpa, la Fédération de la formation professionnelle, ou encore les chambres de commerce.

Le 12 septembre 2014, AGEFOS PME Ile-de-France et l'ANLCI* ont signé un accord régional pour agir contre l'illettrisme.

*Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

DES SERVICES 100% ENTREPRISE

Interprofessionnel, interbranches, TPE, PME, grandes entreprises... Depuis près de 40 ans, nous accompagnons chaque jour des entreprises d'une incroyable variété. C'est pourquoi nous avons conçu nos services dans une approche résolument pragmatique. Ils s'adaptent aux besoins de chacun et sont évolutifs selon le développement de l'entreprise. « Solutions », « Évolution » et « Anticipation » sont les noms de notre gamme de services à trois niveaux, qui a connu un véritable essor en 2014. De l'accès à une information fiable et actualisée à un véritable accompagnement pour anticiper les prochaines mutations économiques de l'entreprise, c'est toute la palette des besoins, auxquels répondent nos services.

Ayant également à cœur d'offrir aux entreprises qui nous choisissent une plus grande simplicité d'usage, nous

leur proposons, désormais, d'utiliser eServices. Grâce à ce portail, les TPE peuvent déclarer et verser en ligne leur contribution formation et les PME bénéficient d'un service dématérialisé d'aide au calcul.

Enfin, l'année 2014 aura été marquée par les grands changements liés à l'entrée en vigueur de la réforme de la formation professionnelle. Nous avons rencontré et sensibilisé les entreprises et les organismes de formation aux changements induits, lors de nombreuses réunions.

À ces occasions, nous avons mené une enquête nationale, qui nous a permis de mesurer les impacts et les attendus des entreprises. Pour répondre aux besoins et aux attentes emploi et formation, nous avons commencé le déploiement d'outils et d'actions en phase avec leur réalité quotidienne et leurs nouvelles obligations.

93 % des utilisateurs plébiscitent eServices pour sa rapidité et sa simplicité d'usage.



DES ACTIONS ET DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

AGEFOS PME s'est saisie du sujet du CPF très en amont, au travers de différentes actions :

- aide aux branches professionnelles dans l'élaboration de listes de formations éligibles au CPF afin de rendre accessibles des certifications métiers jugées pertinentes par le secteur ;
- mise à disposition d'outils d'information sur le solde du DIF ;
- accompagnement des entreprises dans l'identification des certifications ou blocs de compétences éligibles au CPF répondant à leurs besoins ;
- engagement sur le financement du CPF dès 2015, même si la contribution n'interviendra qu'en 2016 ;
- lancement de la plate-forme téléphonique Allo CPF début 2015 pour renseigner et orienter les bénéficiaires du CPF.



Nous avons également conçu des outils RH adaptés, pour répondre aux nouvelles obligations sociales et continuer à soutenir l'investissement formation : guide de l'entretien professionnel, formation à l'entretien professionnel, services d'accompagnement RH, guide de l'encadrement de proximité...

L'innovation au service de l'emploi et de la compétitivité

FACE À UNE ÉCONOMIE EN FORTE MUTATION ET À UN MARCHÉ DE L'EMPLOI EN DIFFICULTÉ, NOUS DEVONS PLUS QUE JAMAIS SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ADHÉRENTES ET LES AIDER À AMÉLIORER LE NIVEAU D'EMPLOYABILITÉ DE LEURS SALARIÉS. POUR CELA, NOUS ÉLABORONS DES SOLUTIONS SIMPLES, OPÉRATIONNELLES ET INNOVANTES EN MATIÈRE DE FORMATION ET D'EMPLOI, ET MOBILISONS DES PARTENAIRES CLÉS POUR DÉMULTIPLIER LES MOYENS.

COMPÉTENCES

MÉTIERS

PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL ILE-DE-FRANCE

La convention de partenariat signée avec le Conseil régional, dans le cadre du « programme de continuité professionnelle », a pour objectif d'accompagner la formation des salariés franciliens des petites et moyennes entreprises.

Les actions s'articulent autour de deux axes :

- des actions de formation sectorielles pour professionnaliser les salariés des services à la personne ;
- des actions de formation territoriales, dites « métier », ou transverses : par exemple, la mise en œuvre de la GPEC, la transition numérique et, plus largement, les actions de formation liées aux mutations économiques.

BILAN : 3 838 salariés de TPE/PME formés, pour un montant total de 2,63 M€, dont 1,13 M€ cofinancés par la Région.

DÉCLICC

LE DÉCLICC POUR AGIR CONTRE L'ILLETTRISME

Depuis 2011, AGEFOS PME s'est engagée dans la lutte contre l'illettrisme au travers de DécliCC Compétences Clés. Ce programme vise à agir sur la maîtrise des compétences de base, pour contribuer au développement des entreprises et à la sécurisation des parcours professionnels des salariés.

AGEFOS PME Ile-de-France a renforcé cet engagement en signant avec l'ANLCI* un accord régional, à l'occasion des premières journées nationales d'action contre l'illettrisme, en septembre 2014. Sur une durée de trois ans, les partenaires s'engagent à mutualiser leurs moyens et à renforcer leurs synergies.

BILAN : Avec le soutien du FPSPP, le projet DécliCC a permis à 900 stagiaires, en 2014, de suivre des actions de formation.

* Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

TRANSITION NUMÉRIQUE

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR MUTATION NUMÉRIQUE

Pour inciter et faciliter l'entrée des entreprises de moins de 50 salariés dans l'ère numérique, AGEFOS PME Ile-de-France, en partenariat avec l'Échangeur PME (un service dédié aux TPE/PME de la CCI Paris Ile-de-France), propose un accompagnement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il se déroule en trois étapes :

- un diagnostic TIC et une proposition ciblée d'axes d'amélioration ou d'optimisation de l'utilisation de l'outil numérique, adaptée aux spécificités de chaque entreprise ;
- trois jours de formation à choisir dans le catalogue de formations (création de site internet, e-commerce, marketing digital, réseaux sociaux...);
- un accompagnement dans la durée par un consultant dédié.

Ce projet, en partenariat avec la chambre de commerce Paris Ile-de-France, est cofinancé par le Conseil régional Ile-de-France et AGEFOS PME Ile-de-France.

MUTÉCO

ACT'OF

ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES ORGANISMES DE FORMATION

La loi du 5 mars 2014 conduit les prestataires de formation à se réinterroger sur leurs missions et leurs modalités d'action. Pour les accompagner, AGEFOS PME a organisé des réunions dédiées sur tout le territoire, transmet régulièrement une information spécifique à ce secteur grâce à l'INFO OF et a lancé MUTÉCO ACT'OF.

Le projet MUTÉCO ACT'OF, qui bénéficie d'un cofinancement du FPSPP, propose aux organismes de formation franciliens trois parcours de formation, pour améliorer leur compétitivité, adapter leur positionnement stratégique et développer les compétences de leurs salariés. L'un de ces parcours permet d'entrer dans une démarche qualité, en vue d'obtenir la certification NF services, ou la qualification OPQF.

ACCOMPAGNEMENT

RH

PILOTER LES COMPÉTENCES DE L'ENTREPRISE

Deux nouveaux outils viennent enrichir l'offre de services : Navig RH et Accès-RH. Navig RH est un outil d'aide à la décision dédié à la gestion des ressources humaines. Il permet d'établir un diagnostic RH complet, ainsi que des projections à deux ou trois ans, afin d'anticiper ses besoins en compétences.

Simple, pratiques et fonctionnels, les outils Accès-RH ont, quant à eux, été conçus pour répondre à un besoin d'accompagnement au quotidien des TPE/PME sur le volet RH. Ils sont organisés autour de trois thèmes : recruter/intégrer, former/faire évoluer, et gérer les parcours professionnels. Chaque thème est décliné en sous-thèmes, constitués de multiples outils, comme des guides méthodologiques, des trames, des quizz sur les questions essentielles RH.

Ces deux outils bénéficient du soutien du FSE.

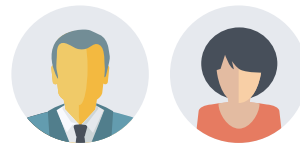
Développer les compétences de ses collaborateurs

SUR QUOI REPOSE LA COMPÉTITIVITÉ D'UNE ENTREPRISE ? NOUS SOMMES CONVAINCUS QUE CE SONT LES COMPÉTENCES DES HOMMES ET DES FEMMES QUI Y TRAVAILLENT, QUI FONT TOUTE LA DIFFÉRENCE. NOUS PENSONS QUE LA DÉFENSE DE LA COMPÉTITIVITÉ PASSE PAR LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES. EN 2014, LES SALARIÉS DES ENTREPRISES QUI NOUS ONT CHOISIS ET QUE NOUS ACCOMPAGNONS ONT, AINSI, PU BÉNÉFICIER DE NOMBREUX DISPOSITIFS DE FORMATION RENFORÇANT LEUR EMPLOYABILITÉ.



LE PLAN DE FORMATION

Le plan de formation rassemble les actions de formation, de bilan de compétences et de validation des acquis de l'expérience (VAE) définies dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines de l'entreprise. C'est l'un des dispositifs clés permettant à une entreprise de faire monter en compétence ses collaborateurs pour gagner en compétitivité. En mobilisant leur plan de formation, les entreprises peuvent anticiper et accompagner les changements nécessaires au déploiement de leurs orientations stratégiques.



LE PLAN DE FORMATION

- Entreprises de moins de 10 salariés**
 - 59,9 % des bénéficiaires sont des femmes
 - 66,4 % sont des employés
 - 34,2 % ont entre 25 et 34 ans, et 31,4 % entre 35 et 44 ans
- Entreprises de 10 à 49 salariés**
 - 51 % des bénéficiaires sont des hommes
 - 49,3 % sont des employés
 - 33,5 % ont entre 25 et 34 ans et 31,5 % ont 45 ans et plus
- Entreprises de 50 salariés et plus**
 - 50,5 % des bénéficiaires sont des femmes
 - 49,3 % sont des employés
 - 37,3 % ont entre 25 et 34 ans, et 31,5 % entre 35 et 44 ans

Grâce à notre expertise, nous aidons les entreprises adhérentes, au titre du plan de formation, à mobiliser toutes les ressources nécessaires pour répondre à un investissement de formation important, y compris des aides spécifiques ou des cofinancements auprès de l'Union européenne, de l'État et de la Région Ile-de-France. En 2014, 12 690 salariés ou demandeurs d'emploi ont bénéficié d'actions cofinancées.

De même, nous simplifions l'accès à la formation des plus petites entreprises, en proposant une gamme de formations « actions collectives ». Ces sessions, adaptées aux problématiques de terrain des TPE et PME, sont assurées par des organismes de formation retenus sur appel d'offres. Elles permettent de former rapidement des salariés à des coûts réduits.

LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION ET LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La période de professionnalisation a pour objectif de favoriser, par des actions de formation alternant enseignements théoriques et pratiques, le maintien dans l'emploi de salariés fragilisés. Le DIF favorise, quant à lui, le développement des compétences dans le cadre d'un projet partagé. À compter du 1^{er} janvier 2015, le DIF disparaît et est remplacé par le compte personnel de formation (CPF).

21 h

C'est la durée moyenne d'une action de formation dans le cadre du plan de formation.

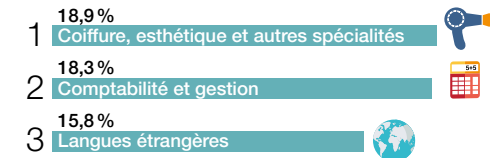


LES ACTIONS COLLECTIVES SUR acces-formation.com

- 3,6 M€ engagés
 - 5 778 stagiaires formés
 - 30 % des stages en e-learning
 - 80 % des entreprises bénéficiaires comptent moins de 10 salariés
 - 70 % des formations sont réalisées dans les domaines des langues, de l'expertise-comptable et de la bureautique
- acces-formation.com bénéficie du soutien du FSE

LE PLAN DE FORMATION : TOP 3 DES THÉMATIQUES

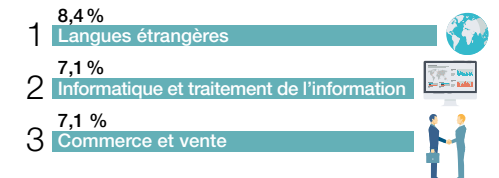
Entreprises de moins de 10 salariés



Entreprises de 10 à 49 salariés



Entreprises de 50 salariés et plus



LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

- 57 % des bénéficiaires sont des hommes
- 39 % sont des employés
- 44,4 % ont entre 25 et 34 ans

84,4 %

des périodes de professionnalisation relèvent des branches professionnelles adhérentes

15,6 %

de l'interprofession



LE DIF PRIORITAIRE

- 15 618 bénéficiaires**
- 6,4 M€ engagés
- 68 % sont salariés d'une entreprise de 50 salariés et plus
- 22 h : durée moyenne
- 410 € : coût moyen



LE PLAN DE FORMATION

14 207 entreprises actives, soit 25 % des entreprises adhérentes

PART DES ENTREPRISES ACTIVES

	Moins de 10 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés et plus
Nombre d'entreprises adhérentes	50 134	5 397	1 230
Nombre d'entreprises actives	10 046	3 219	942
Part des entreprises actives	20 %	59,6 %	76,6 %

172 849 salariés formés, soit un taux d'accès à la formation de 26,9 %
69 743 actions engagées

L'ACCÈS À LA FORMATION

	Moins de 10 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés et plus
Nombre de salariés	202 217	117 994	323 237
Nombre de stagiaires	32 243	31 390	109 216
Nombre d'actions engagées	22 367	16 091	31 285



LE PLAN DE FORMATION

96,2 M€ engagés

COÛT MOYEN D'UNE FORMATION

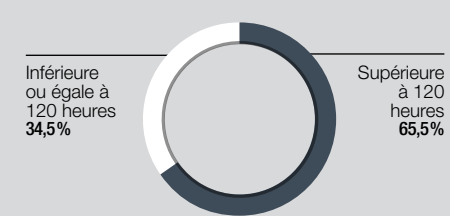
Moins de 10 salariés	665 €
De 10 à 49 salariés	1 366 €
50 salariés et plus	1 898 €



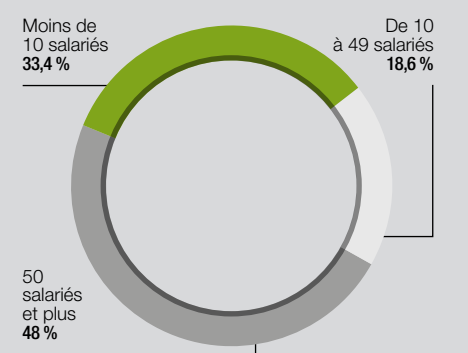
LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

4 251 bénéficiaires de périodes de professionnalisation
14,73 M€ engagés

DURÉE DE LA FORMATION



ENTREPRISES QUI RÉALISENT DES PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION



Faciliter l'accès et le retour à l'emploi

NOUS EN SOMMES CONVAINCUS : LA BATAILLE DE L'EMPLOI SE GAGNERA DANS LES TERRITOIRES. AUJOURD'HUI ET PLUS QUE JAMAIS, NOTRE EXPERTISE SUR LE CHAMP DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, NOS IMPLANTATIONS AU PLUS PRÈS DES PROBLÉMATIQUES TERRITORIALES ET NOTRE CONNAISSANCE DES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS FONT D'AGEFOS PME UN PARTENAIRE MAJEUR ET INCONTOURNABLE SUR LE CHAMP DE L'EMPLOI.



L'emploi est un enjeu majeur, et notamment l'emploi des jeunes. Le contrat de professionnalisation, et plus récemment les emplois d'avenir et le contrat de génération, sont des dispositifs qui nous permettent d'agir en ce sens. Nous accompagnons les entreprises dans le recrutement de nouveaux collaborateurs et menons des actions en faveur d'un accès à l'emploi durable. Forts du travail quotidien des équipes, et grâce au soutien du FPSPP, nous finançons environ 1/5 des contrats de professionnalisation sur le territoire national.

AGEFOS PME & L'EMPLOI

18 123

bénéficiaires d'actions emploi, dont 62,5 % par le biais du contrat de professionnalisation



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- 51,2 % des bénéficiaires sont des femmes
- 80 % ont entre 16 et 25 ans
- 34,7 % ont une formation initiale de niveau bac et 26,8 % de niveau bac+3 ou plus

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Ce contrat en alternance favorise l'insertion ou la réinsertion des jeunes et des demandeurs d'emploi, en leur permettant d'acquérir une qualification reconnue. Il offre aux entreprises la possibilité d'intégrer, de former et de fidéliser les nouvelles compétences dont elles ont besoin. L'accompagnement par un tuteur au sein de l'entreprise a été renforcé par la loi du 5 mars 2014. En accueillant, informant et guidant la personne en contrat de professionnalisation, le tuteur est le garant de l'intégration réussie du collaborateur à son poste de travail et dans l'entreprise. Il assure également le lien avec l'organisme de formation. En 2014, AGEFOS PME Ile-de-France a financé la formation de 450 tuteurs.

LES EMPLOIS D'AVENIR ET LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Très en prise avec les exigences des différents bassins d'emploi, nous avons impulsé auprès des entreprises adhérentes ces deux nouveaux dispositifs, qui peu à peu prennent toute leur place parmi les outils de formation visant à développer l'employabilité des jeunes collaborateurs, mais aussi des seniors. L'emploi d'avenir permet à des jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés, d'acquérir une réelle première expérience professionnelle en vue d'une insertion dans le monde du travail.

Nous conseillons et accompagnons à la mise en œuvre du dispositif et participons au financement de la formation des jeunes et des tuteurs, avec le FPSPP. Le contrat de génération vise, quant à lui, à favoriser le maintien dans l'emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences dans l'entreprise. Nous sommes investis de longue date aux côtés de l'État et de ses différents partenaires dans le développement des politiques de l'emploi. De fait, nous avons développé une offre de services adaptée pour accompagner les entreprises qui nous ont choisis dans l'appropriation du contrat de génération avec l'appui du FSE et du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.



LES EMPLOIS D'AVENIR

- 545 jeunes recrutés et formés
- 91 % en CDD
- 2,15 M€ engagés, dont 45 % cofinancés par le FPSPP
- 470 h : durée moyenne de la formation par jeune
- 5 170 € : coût moyen par jeune



UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, ET APRÈS ?

- 60 % des salariés en contrat de professionnalisation ont un emploi 6 mois après la fin de leur contrat.
- 18 % poursuivent dans une autre formation.
- 90 % des bénéficiaires d'un contrat de pro sont satisfaits du dispositif
- 94 % recommanderaient ce dispositif d'alternance à un proche

Source : enquête du FPSPP menée en 2014 auprès de 12 336 bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation, dont 2 123 par le biais d'AGEFOS PME.



LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

1 700

entreprises sensibilisées

350

entreprises réunies en atelier

24

entreprises accompagnées par un expert

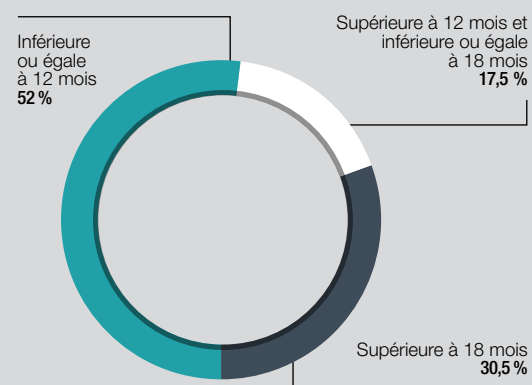


LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

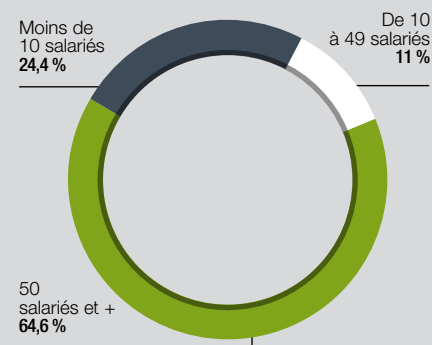
11 325 bénéficiaires
71,1 M€ engagés

- 91 % des contrats sont en CDD
- 7,1 millions d'heures de formation
- 6 275 € : coût moyen par bénéficiaire

DURÉE DES ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION



LES ENTREPRISES QUI RECRUTENT EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

LE TOP 5 DES DOMAINES DE FORMATION

- 26,9 % Commerce et vente
- 13,7 % Comptabilité gestion
- 13,6 % Transport manutention
- 6,4 % Ressources humaines
- 6,2 % Coiffure, esthétique

60,9 %

des contrats de professionnalisation relèvent des branches professionnelles adhérentes

39,1 %

des contrats de professionnalisation relèvent de l'interprofession

LE TOP 4 DES BRANCHES ET SECTEURS PROFESSIONNELS QUI UTILISENT CE DISPOSITIF

- 12,5 % Immobilier, promotion immobilière et gardiens
- 11,6 % Expertise comptable
- 8,2 % Commerce
- 6 % Coiffure

Faciliter l'accès et le retour à l'emploi

L'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI

Les parcours professionnels comportent des ruptures, des réorientations subies ou maîtrisées. Il est essentiel de savoir quelles sont les compétences à développer ou à acquérir pour sécuriser son parcours professionnel.

Nous intervenons dans la mise en œuvre et le financement (cofinancé par le FPSPP) de quatre dispositifs d'aide au retour à l'emploi (POE individuelle et collective, CSP et DIF) en partenariat avec l'ensemble des services publics de l'emploi, et plus particulièrement Pôle emploi.

Forts de notre maillage territorial, nous identifions les besoins de recrutement des entreprises et des branches adhérentes à court et moyen termes.

LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI (POE)

La POE individuelle consiste à former un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi, préalablement à son embauche

en CDD d'au moins 12 mois ou en CDI. L'objectif est de combler l'écart entre les compétences du candidat et celles requises pour le poste.

La POE collective permet de former plusieurs demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, en fonction des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins clairement identifiés.

LE CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE (CSP) ET LE DIF PORTABLE

Le CSP vise à favoriser le retour du salarié licencié vers un emploi durable, grâce à un accompagnement personnalisé, renforcé et soutenu durant 12 mois maximum. Enfin, grâce à la portabilité, les droits acquis au titre du droit individuel à la formation (DIF) étaient mobilisables chez un nouvel employeur ou pendant une période de chômage. Au 1^{er} janvier 2015, le DIF disparaît et est remplacé par le CPF.



LA POE INDIVIDUELLE

- 53,7% des bénéficiaires sont des hommes
- 99,5% sont des employés
- 60,7% ont entre 15 et 24 ans
- 83,8% ont un niveau de formation initiale bac ou inférieur



LA POE COLLECTIVE

- 69,5% des bénéficiaires sont des femmes
- 91,8% sont des employés
- 53,3% ont entre 25 et 44 ans
- 66,7% ont un niveau de formation initiale bac ou inférieur



LE CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE

- 59,2% des bénéficiaires sont des femmes
- 64,1% sont des employés
- 56% ont entre 25 et 44 ans
- 60,6% ont un niveau de formation initiale bac ou inférieur



LE DIF PORTABLE

- 57,4% des bénéficiaires sont des femmes
- 60,1% sont employés
- 43 ans : âge moyen

POE COLLECTIVE – THÉMATIQUES DE FORMATION

Thématiques	Répartition des bénéficiaires
Services à la personne	18,06 %
Informatique	15,09 %
Vente	14,65 %
Employé de chambre	12,56 %
Gestionnaire paie, comptabilité	11,56 %
Employé de restaurant	11,01 %
Bureautique	6,61 %
Ressources humaines	4,96 %
Gardien d'immeuble	1,98 %
Magasinier	1,87 %
Coiffure	1,65 %

LE CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE

2080 bénéficiaires
7,88 M€ engagés

- 271 h : durée moyenne
- 3 790 € : coût moyen
- 71,3% des formations suivies ont pour objectif un élargissement des compétences

LE DIF PORTABLE

1835 bénéficiaires
1,29 M€ engagés

- 57 h : durée moyenne
- 703 € : coût moyen

LA POE INDIVIDUELLE

1 426 bénéficiaires
1,46 M€ engagés

- 150 h : durée moyenne
- 1 022 € : coût moyen
- 94,8% des modules de formation sur les savoirs de base généraux

LA POE COLLECTIVE

912 bénéficiaires et 72 sessions
2,11 M€ engagés

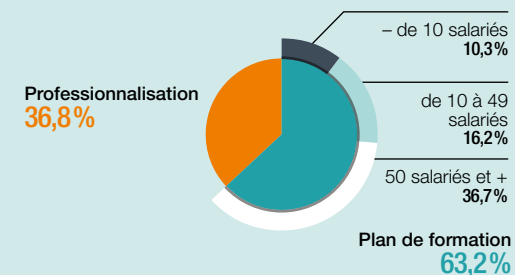
- 221 h : durée moyenne
- 2 311 € : coût moyen
- 94,3% des formations suivies ont pour objectif un élargissement des compétences

Repères chiffrés

Répartition de la collecte

TOTAL DES VERSEMENTS :
202 788 171 €

RÉPARTITION DES VERSEMENTS



VERSEMENT MOYEN PAR TAILLE D'ENTREPRISE AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

Moins de 10 salariés	418,51 €
De 10 à 49 salariés	6 074,64 €
50 salariés et plus	60 525,40 €

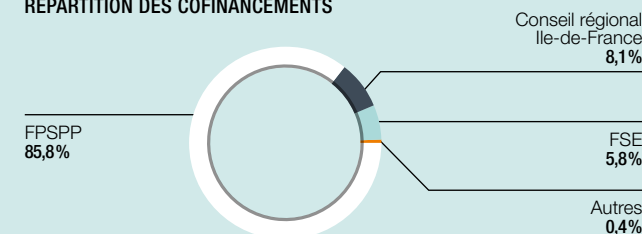
Les cofinancements externes

AGEFOS PME Ile-de-France bénéficie du soutien de l'Europe (FSE), de l'État (EDEC...), du FPSPP, du Conseil régional Ile-de-France, du Conseil départemental du Val-d'Oise et de l'Agefiph, pour soutenir l'investissement formation des entreprises, développer les compétences et sécuriser l'emploi. Les projets et actions cofinancés s'articulent autour de problématiques majeures : le déploiement des dispositifs « emploi » ; le développement de l'alternance et de la validation des acquis de l'expérience ; la consolidation du socle de connaissances et de compétences ; la formation et l'insertion des travailleurs handicapés ; la simplification de l'accès à la formation des TPE ; l'accompagnement des organismes formation à la qualité ; etc.

12 690
BÉNÉFICIAIRES, SALARIÉS OU DEMANDEURS D'EMPLOI

18,7 M€
DE BUDGET GLOBAL, DONT 15,5 M€ DE COFINANCEMENTS

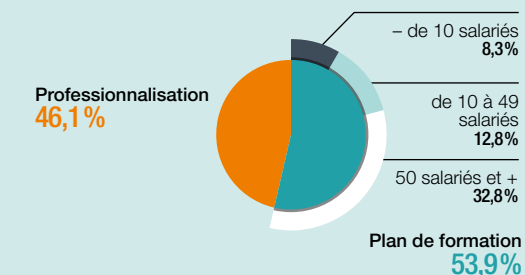
RÉPARTITION DES COFINANCEMENTS



Répartition des dépenses

TOTAL DES DÉPENSES :
174 935 669 €

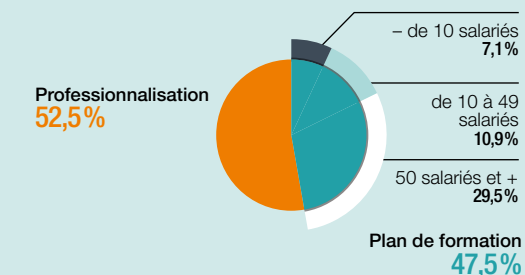
RÉPARTITION DES DÉPENSES



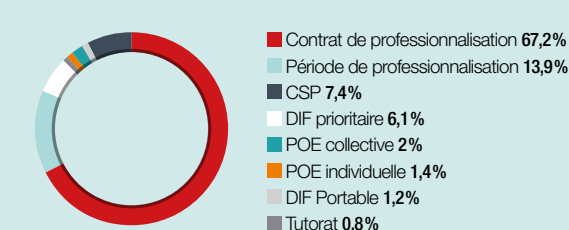
Répartition des engagements

TOTAL DES ENGAGEMENTS :
201 354 748 €

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS

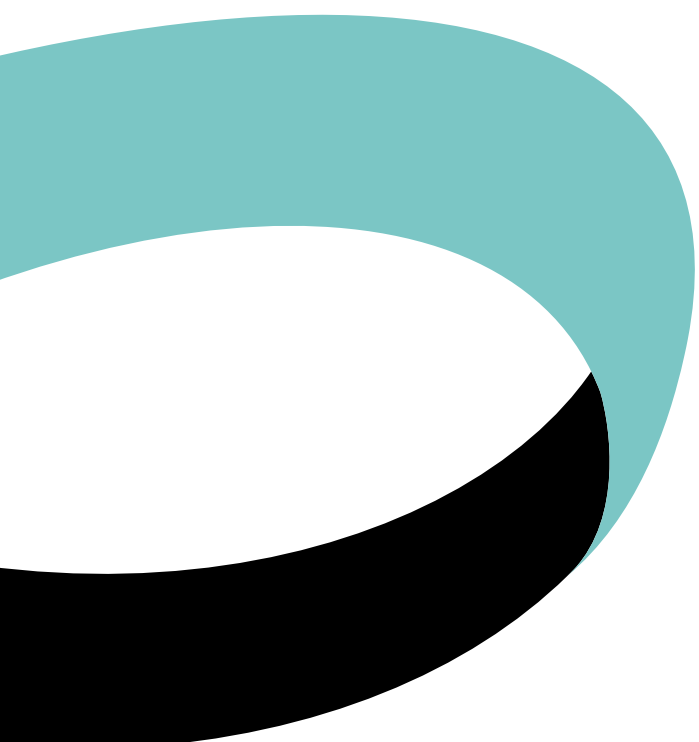


RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR DISPOSITIF



LEXIQUE

- CPF** : compte personnel de formation
- CSP** : contrat de sécurisation professionnelle
- DIF** : droit individuel à la formation
- Directe** : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- FSE** : Fonds social européen
- FPSP** : Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
- OPCA** : organisme paritaire collecteur agréé
- POE** : préparation opérationnelle à l'emploi



agefos-pme-iledefrance.com

**AGEFOS PME ILE DE FRANCE
11, RUE HÉLÈNE
75017 PARIS**

AGEFOS PME créée et gérée par les partenaires sociaux

